

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04652

Numéro SIREN : 814 872 685

Nom ou dénomination : A.P.S.I

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2019 sous le numéro de dépôt 10233

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.P.S.I				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 18 chemin De Paris 33770 SALLES						
Numéro SIRET* 8 1 4 8 7 2 6 8 5 0 0 1 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 30/09/2018		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	24 597	030	12 278
	Immobilisations financières* (1)		040	170	042	170
	Total I (5)		044	24 767	048	12 278
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 363	066	1 363
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	5 726	070	5 726
		Autres* (3)	072	4 694	074	4 694
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	18 772	086	18 772
	Charges constatées d'avance *		092	1 605	094	1 605
	Total II		096	32 162	098	32 162
	Total général (I + II)		110	56 930	112	44 651
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	20 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	771		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134	6 943		
	Résultat de l'exercice		136	(11 484)		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	16 230			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	17 869		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	145	172	10 551
Produits constatés d'avance		174				
Total III		176	28 421			
Total général (I + II + III)		180	44 651			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	17 869
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS A.P.S.I**Néant ☐ *Exercice N clos le
30/09/2018**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209	210	
	Production vendue	{ biens services*	et livraisons		215	214	
			intracommunautaires		217	218	78 236
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	16 758		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	94 994
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	40 856		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	659	244	1 274	
	Rémunérations du personnel*			250	44 537		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	14 193		
	Dotations aux amortissements*			254	5 353		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		
			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	106 215
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(11 220)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280	2		
	Produits exceptionnels		(IV)	290	827		
	Charges financières		(V)	294	751		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	342	
			348				
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	11 484	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350 348	
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	11 832
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	11 832

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.P.S.I

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 44 652 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 11 484 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 348 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Immobilisations
IMMOBILISATIONS CADRE A

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. constru			
Installations tech., matériel et outillage indust	2 305		
Installations générales, agenc. et aménag. di			
Matériel de transport	20 877		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 416		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	24 598		
Immobilisations financières	24 598		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	170		
Prêts et autres immobilisations financières			
	170		
TOTAL GÉNÉRAL (I+)	24 768		

Immobilisations
IMMOBILISATIONS CADRE B

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de develop.				
Autres postes d'immos incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén. agenc., aménag., constr.				
Instal. tech., matériel et outillage industriel				
Matériel industriel			2 305	
			2 305	
Instal. générales, agencemts et aménag.				
Matériel de transport				
Matériel de transport			20 877	
			20 877	
Matériel de bureau et info. mobilier				
Matériel informatique			1 416	
			1 416	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total II			24 598	
Immobilisations financières			24 598	
Particip. évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés (droit propriét)			170	
			170	
Prêts et autres immos financières				
Total IV			170	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			24 768	

 Amortissements

CADRE A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de develop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagemen				
Install. techniques, matériel et outillage ind	171	768		1 707
Install. générales, agencements et aména				
Matériel de transport	5 312	4 113		9 425
Matériel de bureau et informatique , mobili	1 442	1 240		1 146
Emballages récupérables et divers	6925	6121		12278
Total II	6 925	6 121		12 278
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	6 925	6 121		12 278

 Tableau détaillé amortissements

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Eléments amortis selon mode linéaire		6 121,41	6 121,41
Dotations de l'exercice		6 121,41	6 121,41
Ventilation des diminutions			

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 726	5 726	
Autres	4 694	4 694	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 606	1 606	
Total	12 026	12 026	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	17 869			17 869
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	10 406	10 406		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	146	146		
Produits constatés d'avance				
Total	28 421	10 552		17 869
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	6 578			
(**) Dont envers les associés	146			

Capital social et charges à payer

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
TOTAL	2 000			2 000

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	30/09/18	30/09/17
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provis. pr congés à payer		2 041
Charges sociales s/congés à payer		877
Charges sociales - charges à payer	1 417	1 417
Taxe d'apprentissage CAP	149	144
Formation continue CAP	317	336
Taxe professionnelle CAP	659	639
	2 542	5 454
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	2 542	5 454

Produits à recevoir et Charges constatées d'avance

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	30/09/18	30/09/17
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients - factures à établir	5 726	13 824
	5 726	13 824
Autres créances		
Etat - produits à recevoir	256	1 133
Divers - produits à recevoir	3 043	4 019
	3 299	5 152
Valeurs mobilière de placement		
Disponibilités		
Total général	9 025	18 976

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	30/09/18	30/09/17
Charges constatées d'avance	1 606	698
	1 606	698
Total général	1 606	698

A.P.S.I

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000.00 €

Siège social : 18 chemin de paris

33770 SALLES

814 872 685 RCS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 27 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

et le vingt-sept mars, à onze heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle Cabinet Mirat Renard, 44 allées de Tourny à Bordeaux, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 5 mars 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

la société SAS KER-GRIMAL, représentée par son représentant légal Chrsitophe GRIMAL, préside la séance en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 2 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente et au directeur général,

- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion .

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2018, s'élevant à 11 484.42 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - de prendre en compte le montant s'élevant à | 6 943.73 € |
| correspondant au compte "Report à Nouveau", créateur d'un pareil montant, | |
| - et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à | -4 540.69 € |
| au compte "Report à Nouveau" | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

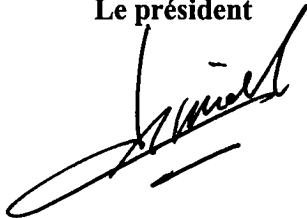
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes.

Un associé

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, bold letter 'R' followed by several fluid, connected strokes.